



Rapport Annuel 2019



Association des Mutuelles des Fonctionnaires
Internationaux des Nations Unies
et Agences Spécialisées, Genève



NATIONS UNIES
GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

- 4**__ **Organes de l'AMFI**
- 5**__ **Rapport du Conseil d'administration**
- 7**__ **Rapport du Comité des crédits**
- 8**__ **Rapport du Comité d'investissements**
- 9**__ **Principaux résultats de l'année 2019**
- 15**__ **Etats financiers**
- 16**__ **I - AMFI -**
Etat combiné de
la situation financière
au 31 décembre
- 17**__ **II - AMFI -**
Etat combiné de
la performance financière
au 31 décembre
- 18**__ **III - AMFI -**
Tableau des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 décembre
- 19**__ **IV - AMFI -**
État des variations de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 décembre
- 20**__ **V - La Mutuelle -**
Etat de la situation financière
pour le fonds en CHF
au 31 décembre
- 21**__ **VI - La Mutuelle -**
Etat de la performance financière
pour le fonds en CHF
au 31 décembre
- 22**__ **VII - La Mutuelle -**
Etat de la situation financière
pour le fonds en USD
au 31 décembre
- 22**__ **VIII - La Mutuelle -**
Etat de la performance financière
pour le fonds en USD au 31 décembre
- 23**__ **IX - GPAFI -**
Etat de la situation financière
au 31 décembre
- 24**__ **X - GPAFI -**
Etat de la performance financière
au 31 décembre
- 25**__ **Notes aux états financiers**
- 48**__ **Rapport de l'Organe de contrôle**
- 50**__ **Compte rendu des délibérations
de l'Assemblée générale
ordinaires 2019**

ORGANES DE L'AMFI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Thomas Neufing *	Secrétaire	Mme Prisca Chaoui **
Vice-Présidente	Mme Corinne Momal-Vanian *	Membres	Mme Myriam Foucher *** M. Hugues Noumbissie ***
Trésorier	M. Adam Dobrogowski ****		
Trésorier-adjoint	M. Benjamin Hauser *****		

* Nommés par le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève, ** Nommés par le Conseil de Coordination de l'Office des Nations Unies à Genève, *** Elus par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI, **** Représentant d'une organisation affilié, ***** Coopté par le Conseil d'administration.

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

BIT	M. Pierre Moulet	HCR	M. Christophe Duverger
UNICEF	M. Adam Dobrogowski	OMC	Mme Hélène Reyboubet
OMI	Mme Ingrid Lopez-Cardona	OMM	M. Willy Perignon
OMPI	Mme Janice Cook Robbins	OMS	M. Yoshiyuki Matsuo
PNUE	En attente désignation	UIP	Mme Andrée Lorber-Willis
UIT	Mme Subira Suedi	OIM	Mme Petra Van Boxel

MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

M. Adam Dobrogowski	Mme Marie-Pierre Fleury
M. Benjamin Hauser	M. Patrick Humair
M. John Breckenridge	M. Benito Vazquez
M. Joerg Weber	

MEMBRES DU COMITÉ DES CRÉDITS

M. Thomas Neufing	Mme Prisca Chaoui
Mme Corinne Momal-Vanian	Mme Myriam Foucher
M. Benjamin Hauser	M. Hugues Noumbissie
M. Adam Dobrogowski	

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE LA MUTUELLE ET RESPONSABLE DU GPAFI

Mme Marie-Pierre Fleury

ORGANE DE CONTRÔLE

PricewaterhouseCoopers SA	Représenté par	M. Nicolas Biderbost M. Ludovic Derenne
---------------------------	-----------------------	--

Cher (e) Membre,

A l'heure où nous écrivons ces lignes le monde entier se bat pour faire face à l'épidémie de coronavirus. Qui aurait cru, lors du passage à la nouvelle année, que trois mois plus tard nous serions tous confinés chez nous à réduire au maximum les contacts pour sauver des vies. 42'000 personnes ont déjà perdu la leur, mais quand vous lirez ces mots, ce chiffre aura été multiplié par un nombre qui, rien que d'y penser, fait froid dans le dos.

Cette pandémie est tragique pour l'être humain, pour l'économie et laissera une trace indélébile dans nos mémoires. Espérons que des leçons seront enfin tirées et que des mesures seront prises pour anticiper une situation qui, selon les experts, va se reproduire. Les intérêts économiques ne doivent, une fois de plus, plus être privilégiés au détriment des intérêts humains, et il est urgent de réaliser que la délocalisation a clairement ses limites, et que nous ne pouvons pas dépendre d'autrui pour survivre comme nous le faisons actuellement.

Dans les circonstances terribles auxquelles nous sommes tous confrontés et qui vont malheureusement durer, le Conseil d'administration ne souhaite pas convoquer une Assemblée générale ordinaire dans les six mois qui suivent la clôture des comptes, comme le prévoient les Statuts. L'Assemblée générale 2020 se tiendra à une date ultérieure lorsque la situation le permettra, ou, si nécessaire, sera groupée avec celle de 2021. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration a décidé, exceptionnellement, de créditer le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF qu'il propose chaque année à l'Assemblée sans attendre sa validation sachant que certains membres ont besoin de cet argent et ne peuvent pas attendre indéfiniment dans l'incertitude. La validation officielle de ce taux d'intérêt, ou si besoin une régularisation, ainsi que l'approbation de tous les autres points habituels de l'agenda, interviendront ultérieurement. Les membres qui souhaitent néanmoins obtenir des informations ou clarifications sur les comptes 2019 peuvent écrire à Madame Marie-Pierre Fleury.

Parler des résultats de l'année 2019, dans ces terribles circonstances, paraît futile, mais donner de bonnes nouvelles apporte aussi du réconfort. L'année 2019 a

été exceptionnelle, aussi bien pour le GPAFI que pour La Mutuelle, avec une hausse significative des revenus.

Concernant La Mutuelle, la hausse des revenus provient majoritairement d'excellents résultats enregistrés sur les mandats de gestion au 31 décembre 2019. Les pertes latentes enregistrées jusqu'alors ont toutes été comblées et un gain latent significatif a été constaté. Cependant, sachant qu'une partie significative des avoirs est investie sur les marchés financiers, et compte tenu de la chute vertigineuse de ces derniers en raison du coronavirus, les Membres du Conseil d'investissement ont souhaité poursuivre leur ligne de conduite, en vigueur depuis la crise des subprimes survenue en 2007-2008, à savoir d'adopter la plus grande prudence afin d'assurer la pérennité de La Mutuelle. Par conséquent, ils ont décidé de ne pas distribuer la totalité de l'excédent de recettes, mais de proposer une rémunération globale identique à celle de 2018, soit 1.05% répartie entre un taux d'intérêt de 0.20% et un bonus de 0.85%, puis d'allouer le solde, soit CHF 4'762'641 à la réserve extraordinaire afin de faire face à une possible moins-value sur les investissements. Il faut préciser que dans ce solde est inclus le gain latent sur mandats de gestion, soit CHF 1'538'487. Si au 31 décembre 2020 le résultat sur les investissements devait afficher des pertes inférieures à cette somme, une redistribution sera faite aux membres ayant un compte de dépôts en CHF.

Le Conseil d'administration souhaite rappeler que, même si les réserves ordinaires et extraordinaires, qui ont été significativement augmentées à la suite de la crise des subprimes pour réduire le risque encouru par La Mutuelle, et qu'elles se montent, pour le Fonds en CHF et au 31 décembre 2019, à CHF 70 millions, soit 18% du total du bilan moins les réserves hors la nouvelle attribution, la prudence doit continuer à être privilégiée et ce d'autant plus dans un environnement de baisse de revenus et de taux d'intérêt négatifs.

Concernant le GPAFI, la forte hausse de l'excédent de recettes provient de l'augmentation des commissions de gestion des assureurs liée à l'accroissement du nombre d'assurés et à la renégociation des contrats d'assurance. Concernant ce dernier point, Madame Fleury a poursuivi, avec l'aide d'un consultant externe, les discussions initiées en 2018 avec les compagnies d'assurance. Ensemble, ils ont procédé à la revue

des relations avec tous les partenaires, effectué des ajustements contractuels et, si cela s'avérait possible, simplifié les processus opérationnels. L'un des objectifs était aussi de pouvoir maintenir une stabilité des primes sur plusieurs années afin d'éviter l'angoisse de fin d'année, ce qui a été accepté par nos partenaires et nous les en remercions. En ce qui concerne la fixation des primes, il est important de comprendre que le niveau des primes dépend de la stabilité d'un contrat d'assurance. Le contrat principal, soit l'assurance complémentaire des frais de santé, contracté auprès d'UNIQA, est un contrat équilibré, à savoir que les primes sont suffisantes pour couvrir les frais des assurés et de l'assurance. Dans ce contexte, il n'a malheureusement pas été possible d'accepter les retraités de l'UIT dans l'assurance complémentaire des soins de santé, à la suite du transfert de l'assurance de base des fonctionnaires de l'UIT auprès d'UNSMIS. En effet, les dépenses médicales étant statistiquement plus élevées à partir d'un certain âge, le risque qu'un déséquilibre impliquant une augmentation des primes de l'ensemble des assurés, soit plus de 9'400, survienne dans un horizon-temps proche ne pouvait pas être accepté.

Le Conseil d'administration a vu sa composition modifiée à la suite de la démission de M. Urenthren Pillay durant l'année 2019. M. Benjamin Hauser, Budget Officer au sein du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève, a été coopté par le Conseil d'administration. Ses solides connaissances, notamment dans les domaines comptables, financiers et de l'audit permettent à l'AMFI de bénéficier d'une expertise extrêmement pointue.

Concernant l'année 2020, il est bien difficile de dire combien de temps la pandémie actuelle va affecter notre activité et de quelle façon. Néanmoins, nous prévoyons de lancer l'appel d'offres pour le changement du système informatique, dont le coût est estimé à CHF 1'200'000, ainsi que l'appel d'offres pour l'assurance des prêts. Nous devons également mettre à jour l'analyse de risques et terminer la vérification de la conformité fiscale, et l'opération Bike to Work est repoussée aux mois de septembre et octobre. Ce cahier des charges est dépendant de l'issue de la crise actuelle, mais ce qui nous importe avant tout est de vous retrouver en pleine santé.

Si les prêts en cours en fin d'exercice ont légèrement baissé en 2019, soit -0,4%, principalement en raison du programme de séparation volontaire en vigueur au sein du HCR, les prêts octroyés durant l'année sont en repli plus significatif par rapport à 2018, -7%, les demandes de prêts au logement étant plus faibles notamment en raison des incertitudes liées à l'emploi. A ce sujet, il convient de rappeler que La Mutuelle fait preuve de la plus grande prudence, lors de l'étude d'un prêt, en ce qui concerne le calcul des charges financières de la transaction. En effet, l'environnement de taux d'intérêt bas, prévalant depuis de nombreuses années, ne doit pas faire perdre de vue l'éventualité d'une remontée des taux à moyen terme. Dans ce contexte, La Mutuelle privilégie la plus grande prudence en prenant une marge importante dans le calcul des charges hypothécaires afin de s'assurer que les membres pourront faire face à une éventuelle hausse des taux qui, en l'absence d'une telle approche, pourrait pousser les membres dans une spirale d'endettement et leur faire perdre leur bien immobilier.

Le Comité des Crédits a, malheureusement, constaté que l'augmentation des cas de surendettement de membres s'est poursuivie durant l'année, et cette tendance haussière est effrayante. Les coupes salariales, intervenues en 2018, ont certainement été l'un des éléments qui a contribué à déséquilibrer

les situations financières, alors instables, vers le surendettement en créant un excès de charges par rapport aux revenus. Durant l'année, le Comité des crédits a approuvé l'octroi de plusieurs prêts afin d'assainir les situations financières, de rééquilibrer les budgets en refinançant des dettes extérieures ayant un taux d'intérêt plus élevé, en aidant les membres à renégocier les actes de défaut de biens, en remboursant les poursuites.

Le Comité des Crédits souligne l'importance de traiter en urgence une situation financière dès que les prémices d'un déséquilibre financier apparaissent, et ce sachant d'autant plus que la crise sanitaire que nous vivons actuellement avec le coronavirus va laisser des séquelles importantes, y compris financières. Des solutions peuvent être trouvées avec l'aide de La Mutuelle telles que la réorganisation des dettes, la modification des conditions actuelles des prêts, le prolongement de la durée pour réduire (momentanément) les charges (plus la durée d'un prêt est longue, plus le coût est élevé), et nous encourageons les membres concernés à prendre rapidement contact avec le Secrétariat de La Mutuelle qui est à la disposition des membres et a le privilège de pouvoir donner un avis en toute objectivité et trouver, si la situation le permet, des solutions durables.

RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

Il y a 12 mois, les Membres du Comité d'investissement mentionnaient que l'année 2018 avait été l'une des plus mauvaises depuis 10 ans en matière d'investissements financiers en CHF. Ils mettaient la responsabilité sur l'incertitude qui prévalait au sein des marchés financiers due, notamment, à la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, à la Grande Bretagne engluée dans la recherche d'un accord sur le Brexit, à la montée des partis populistes en Europe et aux contestations qui en découlaient. Toutes ces incertitudes n'ont pas disparu durant l'année 2019, bien au contraire. Cependant, des issues positives, mais qui doivent être confirmées, ont émergé, comme par exemple l'accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine et la fin de l'impasse du Brexit. Ces deux bonnes nouvelles ont rassuré les investisseurs et porté les marchés financiers vers des sommets durant l'année 2019.

Concernant le marché suisse, la Banque Nationale Suisse (BNS) a accentué sa politique de taux d'intérêt négatif et, en ce qui concerne l'AMFI, les effets se sont fait ressentir sur les avoirs des membres déposés auprès des banques, le taux d'intérêt négatif appliqué ayant encore baissé. Etant donné la conjoncture actuelle, il semblerait que la Suisse sera contrainte de vivre avec de tel taux pendant de nombreuses années encore. En fonction de ces perspectives et pour l'entité La Mutuelle, les Membres du Conseil d'administration ont décidé de geler les apports sur le compte courant CHF afin de réduire l'impact des intérêts négatifs. Il faut noter que le coût de cette charge que La Mutuelle a dû supporter sur les avoirs du compte courant en CHF, à savoir CHF 100'000, n'a pas été répercuté sur les comptes des membres mais comptabilisés dans les charges, le Conseil ne souhaitant pas, pour l'instant, appliquer d'intérêt négatif sur les comptes des membres.

Dans le contexte difficile, où l'achat d'obligations en CHF est impossible, les Membres du Comité d'investissement ont cherché des solutions pour pallier aux taux d'intérêt négatifs, ou du moins réduire leurs effets sur la trésorerie et les investissements en CHF. Ils ont décidé de d'investir les avoirs dans deux fonds immobiliers, Orox EUR Smart Estate et Swiss Realtech, ce qui permet aussi de diversifier les investissements.

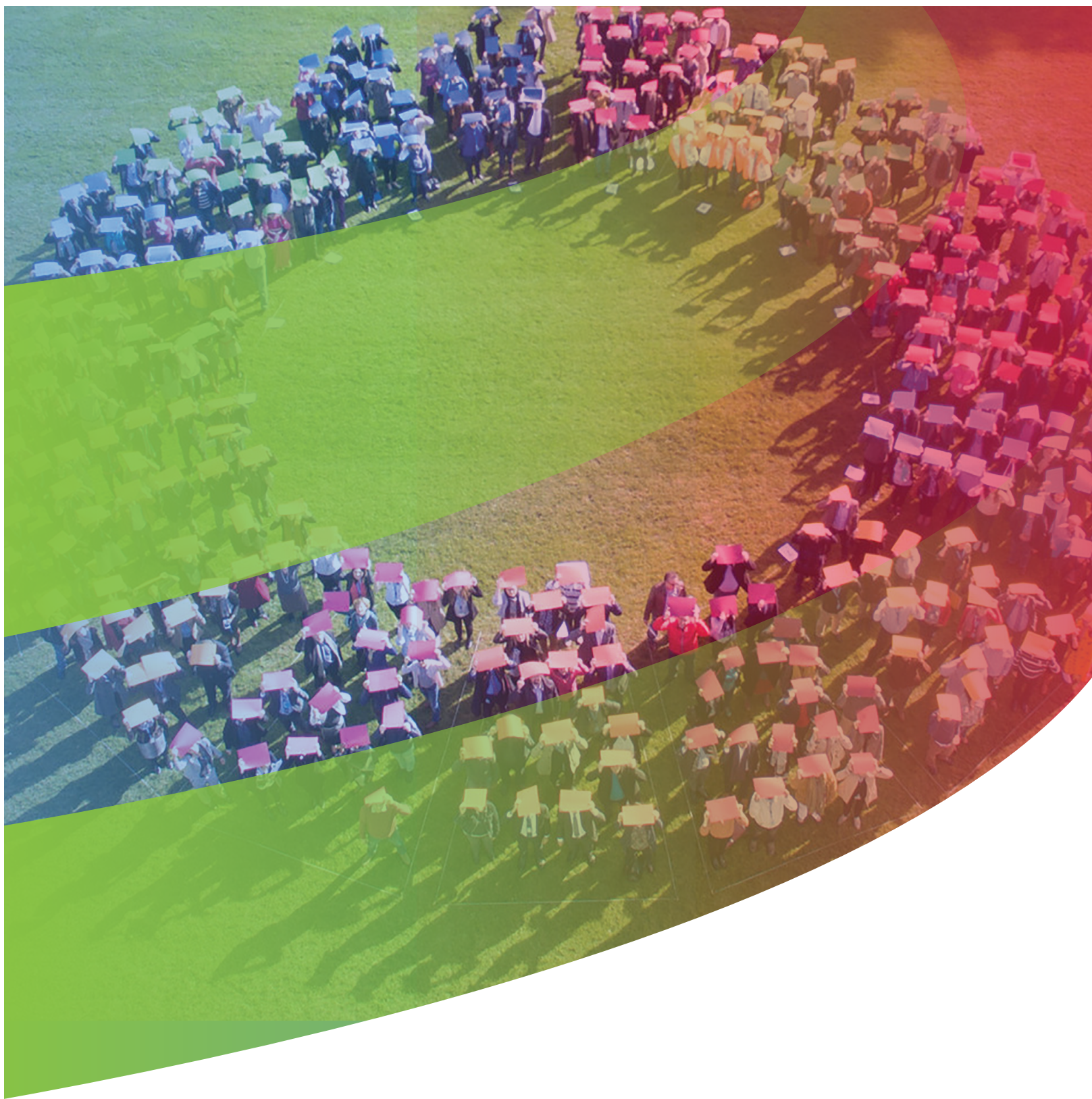
En ce qui concerne les résultats de l'année 2019 pour La Mutuelle, et plus particulièrement le Fonds en CHF, les revenus ont augmenté de 45% par rapport à 2018. Les

mandats de gestion ont enregistré une performance exceptionnelle qui a annulée toutes les pertes latentes des années précédentes. Une reprise sur provision d'un montant de CHF 1'408'031 a été enregistrée dans les revenus. De plus, un gain latent de CHF 1'538'487 a été constaté, mais le Conseil d'administration n'a pas souhaité le distribuer aux membres, car latent, mais a préféré l'allouer à la réserve extraordinaire pour faire face à de possibles baisses futures. La forte volatilité des mandats de gestion, établie dans les exercices 2018 et 2019, montrent l'importance d'être prudent. D'autre part, une participation aux excédents de l'assurance des prêts a été reçue pour un montant de CHF 753'203. En ce qui concerne les charges du Fonds en CHF, elles sont en baisse de 16% en raison de l'absence de dotation à la réserve pour pertes sur mandats de gestion. Les revenus du Fonds en USD sont en hausse de 7% grâce à l'augmentation significative des intérêts bancaires. En revanche, les charges sont en hausse de 91% et sont dues à la forte augmentation des intérêts versés aux membres sur leur compte en USD (USD 136'886 en 2019 contre USD 10'047 en 2018) suite à la hausse significative du taux d'intérêt proposé (0.80% contre 0.05%).

Pour ce qui est du GPAFI, les revenus ont augmenté de 50% en raison de la reprise de provision sur les avantages du personnel à court terme, de l'augmentation des frais d'entrée et cotisations, ainsi que de l'augmentation des commissions des assureurs. Les charges sont en hausse de 6% et sont relatives aux dépenses du personnel, dont les coûts standards sont en hausse en 2019 par rapport à 2018, ainsi qu'au paiement des dépenses d'appui des Nations Unies, à la suite de l'intégration du GPAFI dans la structure de l'AMFI.

Si la crise actuelle liée au coronavirus ne devrait pas impacter significativement les comptes du GPAFI en 2020, il est extrêmement difficile de prévoir ce qu'il en sera pour La Mutuelle. Le premier trimestre de l'année 2020 montre une stabilité au niveau des prêts octroyés et en cours, mais les investissements affichent une perte latente de CHF 6 millions, chiffre qui donne du poids à la décision du Conseil d'administration de ne pas distribuer aux bénéficiaires d'un compte de dépôts en CHF l'entier du résultat 2019. Le montant élevé de la réserve extraordinaire, soit CHF 15'358'000 au 31 décembre 2019 plus l'attribution proposée par le Conseil d'administration pour l'exercice 2019, soit CHF 4'763'000, permet cependant de rester confiants.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019



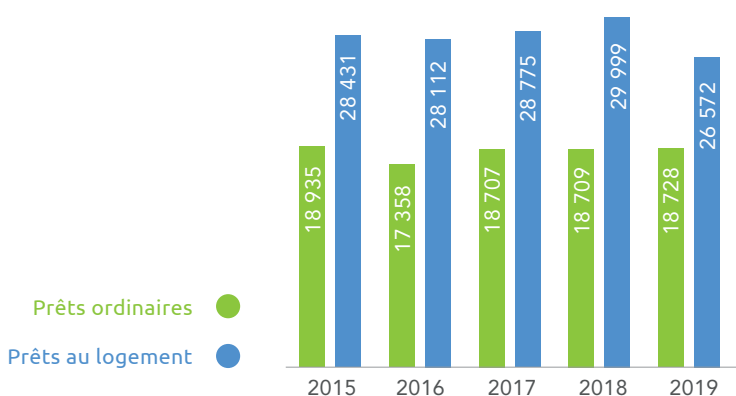
Prêts aux membres

Les prêts au logement octroyés aux membres durant l'année 2019 sont en baisse de 11.42% par rapport à 2018. Les prêts ordinaires octroyés durant l'année sont stables par rapport à 2018.

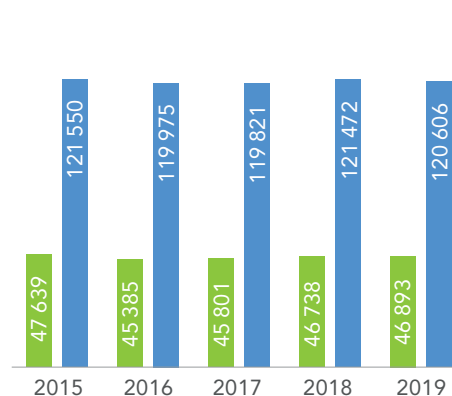
Pour ce qui est des prêts en cours en fin d'exercice, les prêts ordinaires sont en hausse de 0.33% par rapport à 2018, et les prêts au logement sont en baisse de 0.71%.

Il faut noter que plusieurs membres au bénéfice de prêts ont choisi d'opter pour le Programme de séparation volontaire proposé par le HCR, ce qui explique la baisse des prêts en cours en fin d'exercice.

Prêts octroyés durant l'année
(en CHF 1 000)



Prêts en cours en fin d'exercice
(en CHF 1 000)

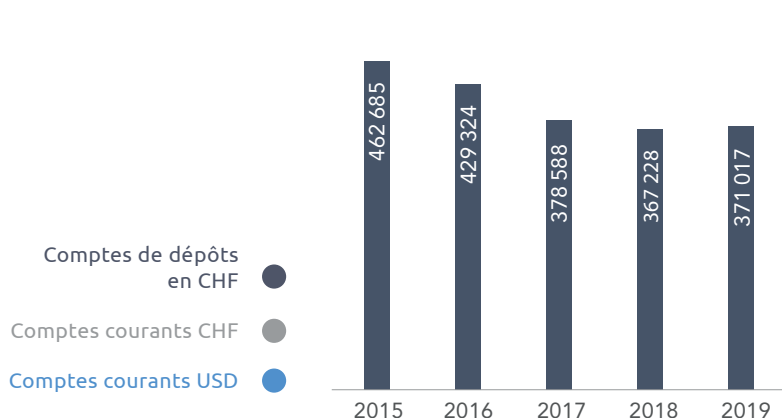


Prêts ordinaires ●
Prêts au logement ●

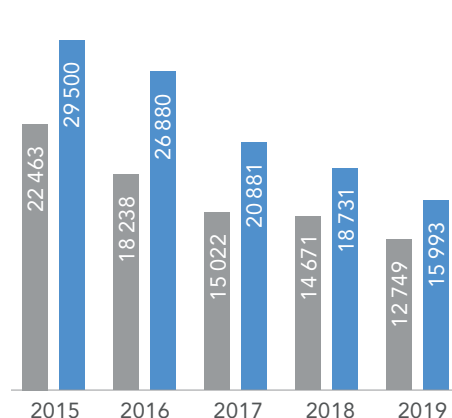
Dépôts des membres

Les comptes de dépôts des membres ont augmenté de 1% par rapport à 2018 (-3% en 2018). En revanche, les comptes courants en CHF et les comptes courants en USD ont baissé, respectivement de 13.10% (-2.34% en 2018) et de -14.62% (-10.30% en 2018).

Comptes de dépôts en CHF
en fin d'exercice (en 1 000)



Comptes courants CHF et USD
en fin d'exercice (en 1 000)

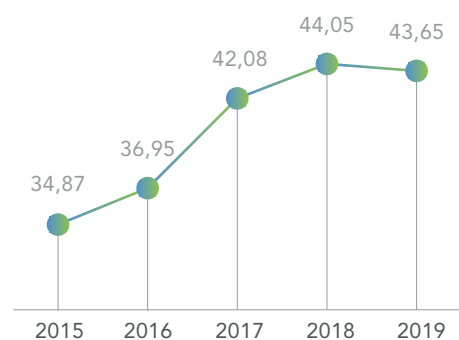


Comptes de dépôts en CHF ●
Comptes courants CHF ●
Comptes courants USD ●

Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en %)

L'augmentation des dépôts des membres combinée à la baisse des prêts en cours a favorisé la baisse légère du ratio des prêts sur les dépôts. Au 31 décembre 2019, les avoirs que les membres ont déposés auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 43.65%.

Ratio des prêts sur dépôts des membres en CHF (%)



Revenus

Les revenus de l'année 2019 ont été générés principalement par les prêts octroyés aux membres et les mandats de gestion.

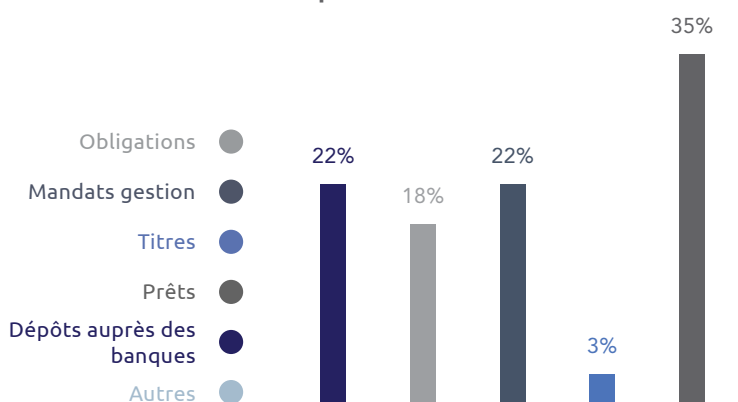
Les prêts aux membres représentent 35% de la totalité des avoirs et génèrent 62% des revenus.

Les obligations en portefeuille représentent 18% de la totalité des avoirs et génèrent 12% des revenus.

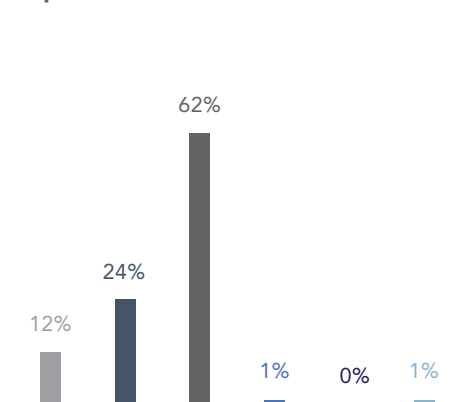
Les mandats de gestion représentent 22% de la totalité des avoirs et génèrent 24% des revenus.

Les dépôts effectués auprès des banques représentent 22% de la totalité des avoirs et ne génèrent pas de revenus mais des intérêts négatifs pour les dépôts en CHF.

Répartition des avoirs



Répartition des revenus



Taux d'intérêt

Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2019



Prêt au logement
3.5%



Prêt ordinaire
5.9%



Compte courant
en CHF **0%**



Compte courant
en USD **0.8%**

Evolution des membres

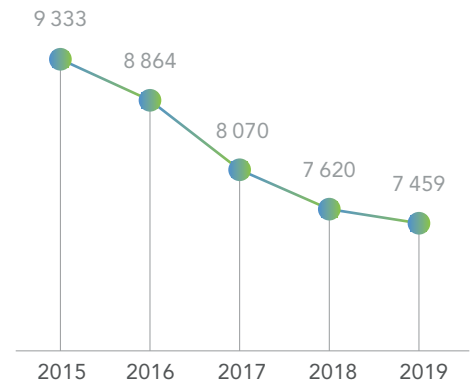
Le nombre de membres a légèrement baissé en 2019. Il faut noter que le processus de vérification de conformité fiscale a continué durant l'année et impacte toujours l'adhésion.

Durant l'année 2019, les démissions des membres ont été faites de la façon suivante:

1. Démission volontaire de membres: 41%
2. Démission de membres dormants: 41%
3. Fin de contrat: 14%
4. Décès: 3%

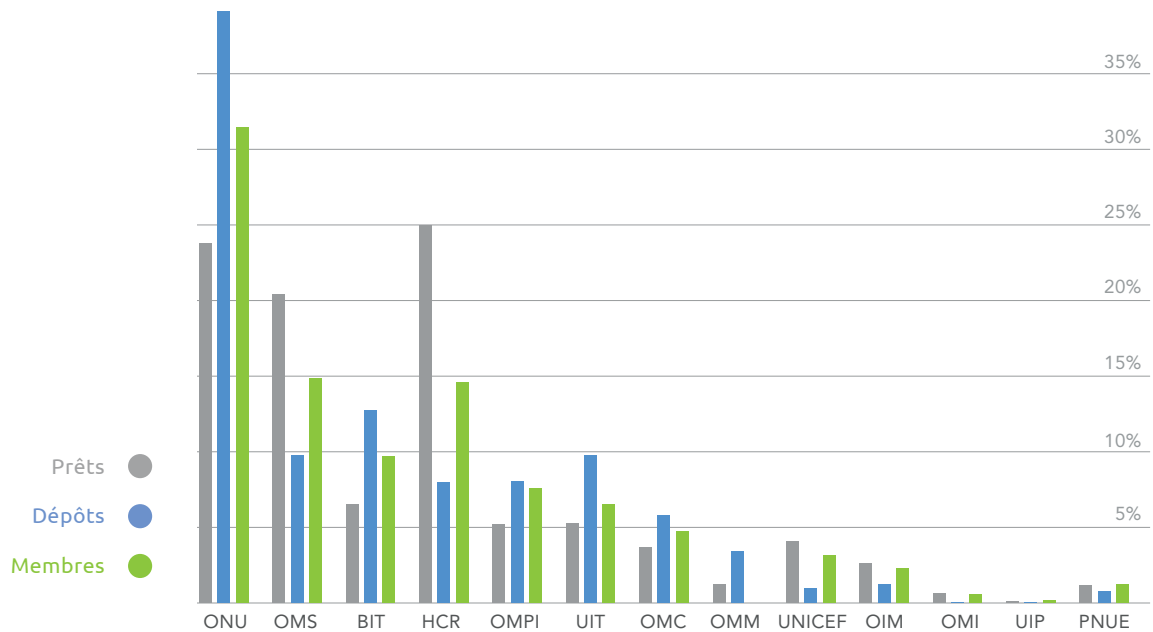
La Mutuelle a accueilli 325 nouveaux membres (312 en 2018).

Evolution des membres



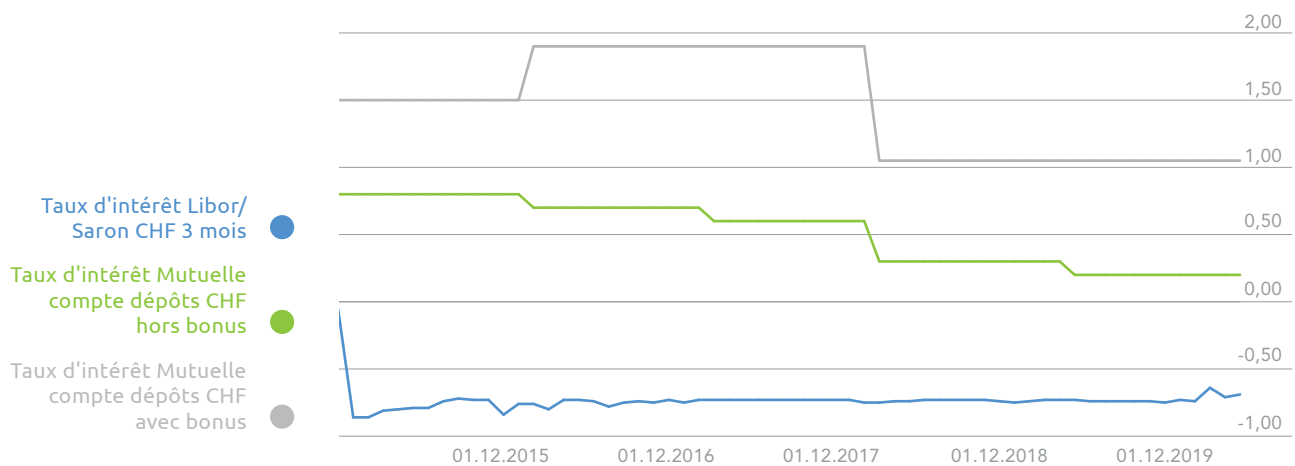
Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)



Comparaison

Comparaison taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt Mutuelle compte dépôts CHF

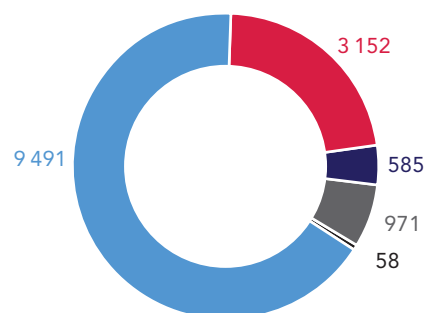




Répartition des contrats d'assurance

- Complémentaire santé ●
- Assistance ●
- Perte de gains ●
- Accident ●
- Assurance vie ●

Répartition des contrats d'assurance



Les affiliations aux assurances ont progressé de la façon suivante par rapport à 2018:

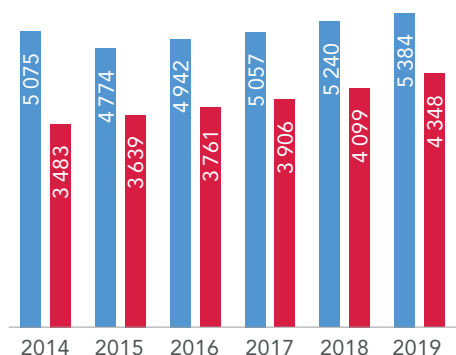
- a. Complémentaire santé: +10%
- b. Assistance: +17%
- c. Perte de gain: +12%
- d. Accident: 3%.

L'assurance vie, lancée en 2019, compte 58 assurés.

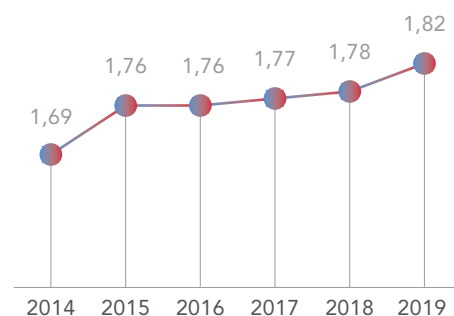
Evolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

- Membres (débiteurs) ●
- Autres membres de la famille assurés ●

Membres (débiteurs) et autres membres de la famille assurés



Assurés par famille



Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 2.75% en 2019 (+3.62% en 2018), générant une augmentation des membres de leur famille de 6.07% (+4.94% en 2018).

Admissions – Démissions / Résiliations

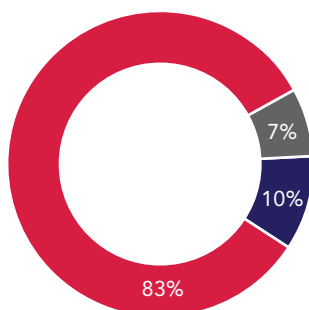
(droite)

Revenus

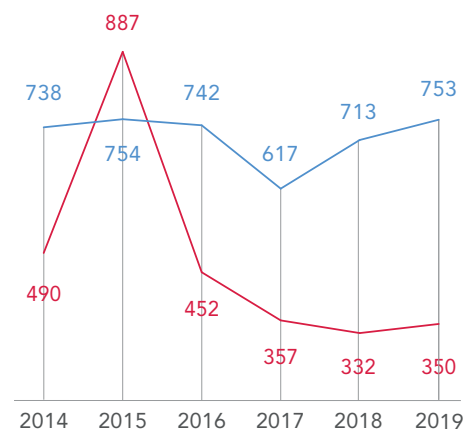
(gauche)

- Admissions —
- Démissions/Résiliations —
- Cotisations ●
- Commissions de gestion des assureurs ●
- Autres revenus ●

Répartition des revenus



Admissions – Démissions / Résiliations



Les revenus du GPAFI proviennent à hauteur de 83% des commissions de gestion versées par les assureurs.

Les cotisations des membres représentent 10% des revenus.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RESULTATS DES FONDS EN CHF ET USD DE LA MUTUELLE

Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2019, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes :

a) Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2019

0.20% net.

b) Distribution d'un bonus sur le compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2019

En fonction du résultat de l'année 2019, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale l'attribution d'un nouveau bonus de :

0.85% net.

c) Versement de l'excédent à la réserve extraordinaire

Par mesure de précaution due à COVID-19 et ses possibles impacts négatifs sur les états financiers 2020, le Conseil d'administration ne souhaite pas répartir le gain latent sur les mandats de gestion, car non réalisé, ni l'excédent complet 2019. Il propose de distribuer la même rémunération totale qu'en 2018, 1.05%, et d'affecter la différence, CHF 4'762'641.03, au fond de réserve extraordinaire.

La répartition de la rémunération serait la suivante :

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.20%)	690 478.00	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts clos en 2019	-8 864.70	CHF
Bonus (0.85%)	2 934 532.00	CHF
Total	3 616 145.30	CHF

L'excédent de l'exercice serait alloué de la façon suivante:

Résultat Fonds CHF	4 762 641.03	CHF
Transfert à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2019)	0	CHF
Versement de l'excédent à la réserve extraordinaire en CHF	4 762 641.03	CHF

Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir l'excédent de produits du Fonds en USD de la façon suivante:

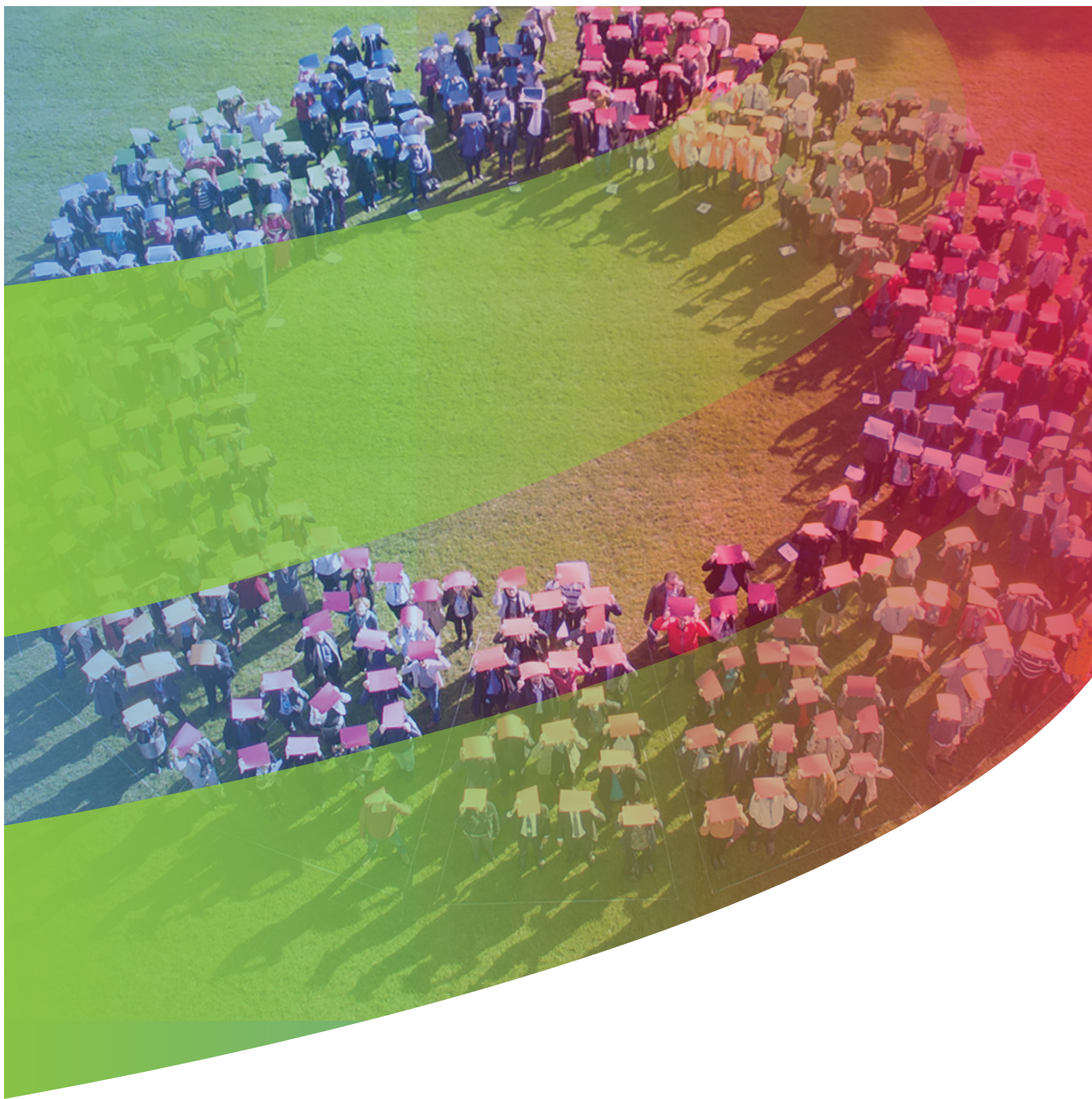
Résultat Fonds USD	259 895.84	USD
Transfert à la réserve ordinaire USD (12.50% des intérêts)	17 110.76	USD
Equivalent en CHF	16 682.99	CHF
Transfert à la réserve extraordinaire en USD	242 785.08	USD
Equivalent en CHF	236 715.46	CHF
Total Fonds USD	259 895.84	USD
Equivalent en CHF	253 398.44	CHF

Fiscalité

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur les intérêts, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils ont et

intérêts qu'ils perçoivent si ces lois le requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

ETATS FINANCIERS 2019



ETAT COMBINE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	113 862	101 928
Dépôts à terme	7	1 950	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	11 452	16 934
Prêts aux membres	12	37 385	37 485
Stock abonnements mobilité		4	24
Autres actifs courants	13	2 732	2 124
Total des actifs courants		167 385	158 495
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	81 074	91 219
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	101 538	98 592
Titres désignés à la juste valeur	10	14 056	10 110
Instruments financiers dérivés	11	17	-
Prêts aux membres	12	129 184	129 687
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	58	67
Total des actifs non courants		325 927	329 675
TOTAL DE L'ACTIF		493 312	488 170
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		611	597
Fournisseurs et charges à payer		1 239	877
Avantages du personnel	18	174	202
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	3 625	3 599
Dépôts à vue des membres	15	399 359	400 386
Total des passifs courants		405 008	405 661
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	4 988	4 686
Total des passifs non courants		4 988	4 686
TOTAL DU PASSIF		409 996	410 347
ACTIF NET		83 316	77 823
Représenté par			
Résultat de l'exercice	19	5 771	-123
Différence de change liée à la consolidation		80	122
Réserve ordinaire	17	60 332	60 295
Réserve extraordinaire	17	17 261	17 423
Reserve IPSAS 25	3	-128	106
TOTAL DE L'ACTIF NET		83 316	77 823

ETAT COMBINE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		225	164
Intérêts sur les prêts aux membres		7 837	7 076
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 810	2 138
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		1 612	-6 290
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		134	167
Gains et pertes nettes des instruments financiers évalués à la juste valeur		17	-
Dissolution de la provision pour dépréciation d'obligations		-	40
Dissolution de la provision pour dépréciation des mandats de gestion		1 408	5 922
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		109	28
Commissions de gestion des assureurs		1 311	891
Autres revenus		428	206
TOTAL DES REVENUS		14 891	10 342
CHARGES	20		
Charges de fonctionnement		4 844	4 789
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		30	23
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF		3 616	3 517
Intérêts sur les comptes en USD		137	10
Pertes sur prêts		219	21
Dotation à la provision pour pertes sur mandats de gestion		-	1 754
Dotation à la provision pour pertes sur titres		130	193
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		-	12
Autres charges		144	146
TOTAL DES CHARGES		9 120	10 465
REVENU NET		5 771	-123

TABLEAU COMBINE DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

	2019 en CHF 1 000	2018 en CHF 1 000
Excédent / (Déficit) de l'exercice	5 771	-123
Différence de change liée à la consolidation	-42	27
Ajustement de la provision IPSAS 25	122	117
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	-56	47
Amortissements et pertes de valeur	-175	23
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	-25	43
Mouvements non monétaires	5 595	134
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	25	-3 175
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	361	-151
(Augmentation)/Diminution des primes à recevoir des membres	-	35
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	14	108
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	400	-3 183
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	3 532	6 752
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	3 236	38 372
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	100	393
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	503	-3 009
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	-588	385
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	184	-53
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	6 967	42 840
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	-1 027	-13 646
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement	-1 027	-13 646
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie	11 935	26 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	101 928	75 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	113 863	101 928

IV - AMFI

ETAT COMBINE DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

En CHF 1'000	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Effet de passage à IPSAS	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
Actif net au 31 décembre 2017		60 953	17 812	-536	-1 256	95	208	77 276
Attribution à la réserve ordinaire	17	597	0	0	0	0	-597	0
Attribution à la réserve extraordinaire	17	0	-389	0	0	0	389	0
Attribution à la réserve IPSAS 25		0	0	642	0	0	0	642
Dissolution de la réserve ordinaire		-1 256	0	0	0	0	1 256	0
Dissolution de la réserve pour Effet de passage à IPSAS		0	0	0	1 256	0	-1 256	0
Différence de change liée à la consolidation		0	0	0	0	27	0	27
Excédent (déficit) de l'exercice		0	0	0	0	0	-123	-123
Total des variations de l'exercice		-659	-389	642	1 256	27	-331	547
Actif net au 31 décembre 2018		60 294	17 423	106	0	122	-123	77 823
Actif net au 31 décembre 2018		60 294	17 423	106	0	122	-123	77 823
Attribution à la réserve ordinaire	17	38	0	0	0	0	-38	0
Attribution à la réserve extraordinaire	17	0	-162	0	0	0	162	0
Attribution à la réserve IPSAS 25		0	0	-234	0	0	0	-234
Différence de change liée à la consolidation		0	0	0	0	-42	0	-42
Excédent (déficit) de l'exercice		0	0	0	0	0	5 771	5 771
Total des variations de l'exercice		38	-162	-234	0	-42	5 895	5 495
Actif net au 31 décembre 2019		60 332	17 261	-128	0	80	5 772	83 316

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	101 180	86 089
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	10 966	13 979
Prêts aux membres	12	37 385	37 485
Stock abonnements mobilité		4	24
Autres actifs courants	13	1 397	1 646
Total des actifs courants		150 932	139 223
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	71 596	82 622
Titres désignés à la juste valeur	10	14 056	10 110
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	101 538	98 592
Instruments financiers dérivés	11	17	-
Prêts aux membres	12	129 184	129 687
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	49	67
Total des actifs non courants		316 440	321 078
TOTAL DE L'ACTIF		467 372	460 301
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		722	383
Avantages du personnel	18	130	118
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	3 625	3 599
Dépôts à vue des membres	15	383 766	381 899
Total des passifs courants		388 243	385 999
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	3 962	3 512
Total des passifs non courants		3 962	3 512
TOTAL DU PASSIF		392 205	389 511
ACTIF NET		75 167	70 790
Représenté par			
Résultat de l'exercice		4 762	-732
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	15 358	16 091
Reserve IPSAS 25	3	-381	3
TOTAL DE L'ACTIF NET		75 167	70 790

VI - LA MUTUELLE

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		-	-
Intérêts sur les prêts aux membres		7 837	7 076
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 518	1 830
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		1 612	-6 290
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		134	167
Gains et pertes nettes des instruments financiers dérivés		17	-
Dissolution de la provision pour dépréciation d'obligations		-	40
Dissolution de la provision pour dépréciation des mandats de gestion		1 408	5 922
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		109	28
Autres revenus		158	42
TOTAL DES REVENUS		12 793	8 815
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	4 038	4 040
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	28	22
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF	16	3 616	3 517
Pertes sur prêts	12	219	21
Dotation à la provision pour pertes sur mandats de gestion		-	1 754
Dotation à la provision pour pertes sur titres		130	193
TOTAL DES CHARGES		8 031	9 547
REVENU NET		4 762	-732

VII - LA MUTUELLE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en USD 1 000	31.12.2018 en USD 1 000
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6 866	9 880
Dépôts à terme	7	2 000	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	498	2 994
Autres actifs courants	13	229	213
Total des actifs courants		9 593	13 087
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	9 721	8 710
Total des actifs non courants		9 721	8 710
TOTAL DE L'ACTIF		19 314	21 797
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		67	72
Dépôts à vue des membres	15	15 993	18 731
Total des passifs courants		16 060	18 803
TOTAL DU PASSIF		16 060	18 803
ACTIF NET		3 254	2 994
Représenté par			
Résultat de l'exercice		260	349
Réserve ordinaire	17	2 299	2 261
Réserve extraordinaire	17	695	384
TOTAL DE L'ACTIF NET		3 254	2 994

VIII - LA MUTUELLE

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en USD 1'000	31.12.2018 en USD 1'000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		226	168
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		293	315
Autres revenus		1	2
TOTAL DES REVENUS		520	485
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	122	125
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	1	1
Intérêts sur les comptes en USD		137	10
TOTAL DES CHARGES		260	136
REVENU NET		260	349

IX - GPAFI**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE**

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 988	6 087
Autres actifs courants	13	1 112	268
Total des actifs courants		7 100	6 355
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	9	-
Total des actifs non courants		9	-
TOTAL DE L'ACTIF		7 109	6 355
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		611	597
Fournisseurs et charges à payer		452	423
Avantages du personnel	18	44	84
Total des passifs courants		1 107	1 104
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	1 026	1 174
Total des passifs non courants		1 026	1 174
TOTAL DU PASSIF		2 133	2 278
ACTIF NET		4 976	4 077
Représenté par			
Résultat de l'exercice		750	268
Réserve ordinaire	17	2 733	2 734
Réserve extraordinaire	17	1 240	972
Reserve IPSAS 25	3	253	103
TOTAL DE L'ACTIF NET		4 976	4 077

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Commissions de gestion des assureurs		1 311	891
Autres revenus		269	162
TOTAL DES REVENUS		1 580	1 053
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	685	627
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	1	-
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		-	12
Autres charges		144	146
TOTAL DES CHARGES		830	785
REVENU NET		750	268

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1: Informations générales

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après «AMFI», créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.

2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes : BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, l'UIP et le PNUE.

3. L'AMFI est régie par les statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2018 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.

4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après «GPAFI».

5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.

6. Les bureaux de La Mutuelle et du GPAFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10. Une permanence externe à l'ONUG est organisée pour les services de La Mutuelle, soit au BIT tous les jeudis et à l'OMM les 1er et 3ème mardis après-midi du mois.

NOTE 2: Principes régissant la préparation des états financiers

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS

(International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.

8. Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier.

9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI lors de la réunion du 17 mars 2020. Les états financiers de l'AMFI doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée Générale dont la date est, à l'heure actuelle inconnue.

Adoption de normes nouvelles ou révisées

10. La norme comptable IPSAS 41 remplace la norme IPSAS 29 et introduit des informations plus utiles en appliquant un modèle unique de pertes de crédit provisionnelles applicables à tous les instruments financiers soumis à des tests de dépréciation. Une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, lors de l'évaluation, des informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit. Cette norme est applicable pour les exercices comptables commençant le 1er janvier 2022. Une application anticipée est possible. Pour l'AMFI, le principal effet de la mise en œuvre de cette norme sera l'application du principe des pertes de crédit attendues pour la valorisation des prêts. Selon analyse, la mise en application ne devrait pas générer d'impacts financiers significatifs.

NOTE 3: Principaux principes comptables Opérations en devises étrangères

11. Les opérations en EUR effectuées par le GPAFI sont comptabilisées au taux de change opérationnel des Nations Unies, ci-après «UNORE», en vigueur à la date de la transaction et à la date de clôture de l'exercice. Il convient de noter que le compte en EUR

a été fermé en 2019, mettant fin aux transactions en devises étrangères.

12. Le logiciel informatique du GPAFI permet l'enregistrement des opérations comptables en devises étrangères et dans leur contre-valeur en CHF en saisissant, pour chaque opération, le taux de change UNORE en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, le logiciel calcule automatiquement les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les comptabilise dans l'état de la performance financière.

13. La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du Fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du Fonds en USD. Le Fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.

14. Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.

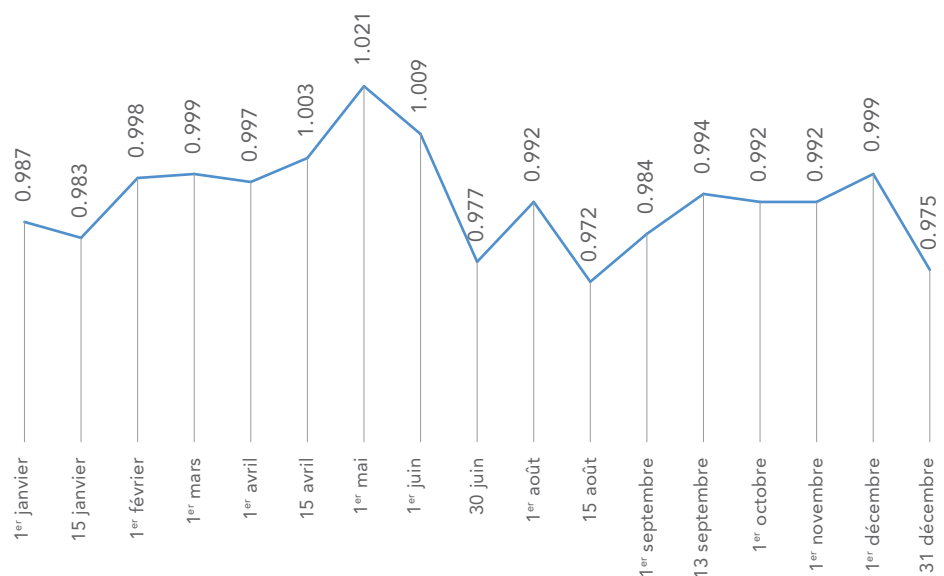
15. Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :

- a. L'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2019, soit 0.995,
- b. L'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.975.

16. Ce principe de conversion est appliqué car le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque Fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

17. Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des Fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change opérationnels des Nations Unies (UNORE) pour l'année 2019



Classement des actifs et passifs financiers

18. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par La Mutuelle, prêts aux membres
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés
Valeur historique	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres

Trésorerie et équivalents de trésorerie

19. La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

Les dépôts à terme

20. Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Les obligations en portefeuille

21. Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

Mandats de gestion

22. Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

Titres

23. Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

Instruments financiers dérivés

24. La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devis étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Prêts aux membres

25. Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types: le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Primes à recevoir des membres

26. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Impôt anticipé à récupérer

27. L'impôt anticipé est prélevé du crédit des intérêts des obligations de débiteurs suisses, des intérêts des dépôts à terme en CHF et des comptes à vue en CHF et EUR, pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

Intérêts courus sur les obligations

28. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

Dépôts à vue des membres

29. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

Primes d'avance par les membres

30. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

Fournisseurs et charges à payer

31. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

Reconnaissance des revenus et charges

Actifs financiers

32. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le

rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des obligations sont achetées et que des intérêts courus pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

Prêts aux membres

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

Dépôts des membres

34. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

Produits d'assurance

35. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

36. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs, UNIQA établit un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre. Les commissions de TSM Assurances sont versées sous forme d'acomptes trimestriels et celles de ZURICH sont calculées lors du décompte définitif des primes en fin d'exercice.

Autres produits et charges

37. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

38. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et sont composées des serveurs informatiques acquis en 2015, et des ordinateurs acquis en 2018.

Immobilisations incorporelles

39. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur une durée d'utilité de 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles détenues par La Mutuelle et le GPAFI sont constituées de licences informatiques, de logiciels, et de coûts liés à l'amélioration du site internet et du système informatiques.

Perte de valeur des actifs non financiers

40. Au 31 décembre 2019, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont les serveurs informatiques acquis 2015, les ordinateurs acquis en 2018 ainsi que des licences informatiques. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

Provisions

41. Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

Actifs et passifs éventuels

42. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

Actifs et passifs éventuels

43. Un passif éventuel est :

- a.** une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou
- b.** une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

44. Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

Avantages du personnel

45. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

Avantages à court terme

46. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congrés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Jours de congé annuels non utilisés

47. Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés au 31 décembre 2019 (avantages du personnel).

Avantages postérieurs à l'emploi

48. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

Prestations liées au rapatriement

49. Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2019 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

Évaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

50. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter au 31 décembre 2019. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1er janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Taux d'actualisation	0.36% (0.93% en 2018) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	0.93% (0.75% en 2018) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

Assurance maladie après la cessation de service

51. L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1er juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

52. La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités

et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

53. Le tableau ci-dessous montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

	2019	2018
Valeur actuelle des engagements au 1 ^{er} janvier au titre des prestations définies	4 657 977	5 135 967
Coût des services rendus sur l'année	113 203	130 267
Coût financier sur l'année	42 505	38 562
Prestations payées	-33 451	-52 439
(Gain) ou perte actuarielle	233 298	-641 645
(Gain) ou perte de change	-56 632	47 264
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	4 956 900	4 657 977

54. Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 4'956'900 au 31 décembre 2019 (CHF 4'657'977 en 2018).

55. Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF 233'298 au 31 décembre 2019 (CHF - 641'645 en 2018).

56. Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 155'708 au 31 décembre 2019 (CHF 168'829 en 2018).

57. La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF 56'632 au 31 décembre 2019 (CHF -47'264 en 2018).

Analyse de sensibilité aux frais médicaux

58. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux aurait les répercussions suivantes :

	2019		2018	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	87 989	-60 330	55 061	-38 113
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 421 073	-1 047 011	1 254 893	-936 335

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies

59. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

60. L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

61. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2017 et faisait apparaître un déficit actuariel qui correspondait à 0,05% (excédent de 0.16% dans l'évaluation de 2015) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer

l'équilibre au 31 décembre 2017 s'établissait à 23,75% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,70%. Le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 145% (141% dans l'évaluation de 2015). Quant à l'analyse qui prend en compte les taux d'ajustement des pensions il se montait à 103% (101% dans l'évaluation de 2015). A la date de l'établissement du présent rapport annuel, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

62. Les cotisations versées par La Mutuelle durant l'année 2019 se sont élevées à CHF 305'805 (CHF 293'449 en 2018). La facturation des charges salariales pour le GPAFI étant faite globalement, il n'est pas possible d'extraire le montant des cotisations payées par le GPAFI.

Réserve pour les demandes d'indemnisations

63. Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

NOTE 4: Gestion des risques financiers

64. L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière

analyse des risques auxquels La Mutuelle est confrontée a été effectuée en 2016, et la mise à jour sera effectuée durant l'exercice 2020.

65. Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. L'AMFI n'est pas engagée dans des opérations spéculatives.

Le risque de marché

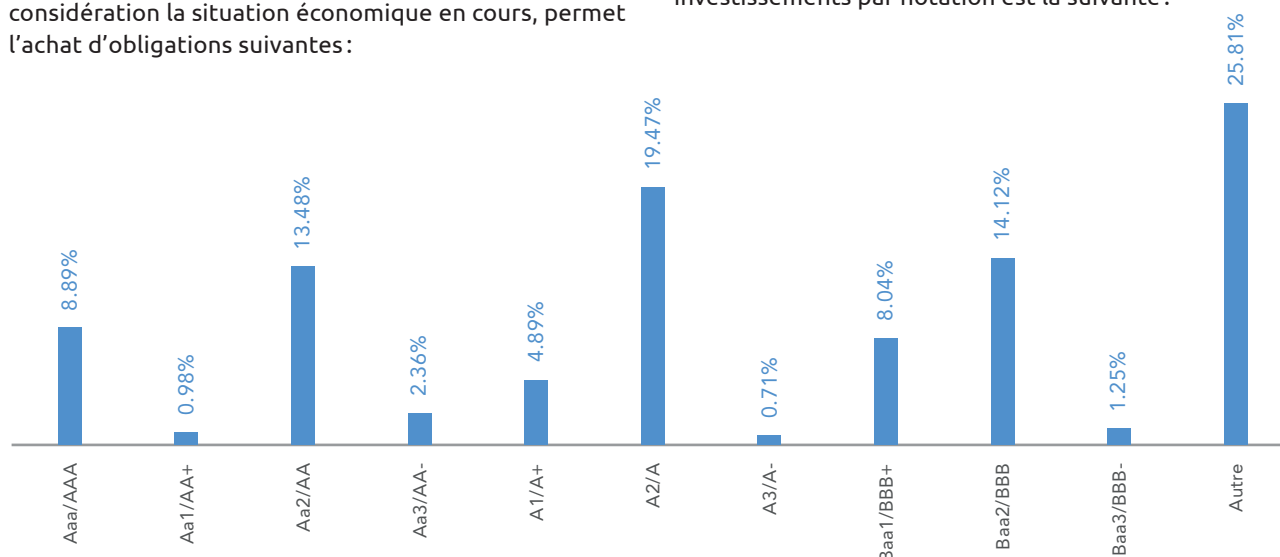
66. Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements de La Mutuelle, mise à jour en 2015 afin de prendre en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

a. Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

b. Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

c. Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

67. Au 31 décembre 2019, la répartition des investissements par notation est la suivante :



Le risque de crédit

68. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

a. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme : dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, le Crédit Suisse, la Barclays Bank et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).

b. Les obligations, mandats de gestion et titres : si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements au Crédit Suisse et à l'UBS afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

c. Les prêts : La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000.

La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

d. Les primes liées aux assurances: dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues. De son côté, le GPAFI facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paie les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs mise en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur à ce membre. Grâce à cet accord, le GPAFI peut exclure un membre de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime impayée par le membre et sans subir de perte financière.

Le risque de taux d'intérêt

69. Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers

portant intérêt. En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, depuis 2015 l'AMFI est confrontée aux intérêts négatifs appliqués par les banques dépositaires suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'introduire un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS. Cette charge est classée dans l'état de la performance financière. Pour ce qui est des obligations en portefeuille, le risque est minimisé car elles sont conservées jusqu'à leur échéance.

70. Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées par La Mutuelle sont conservées jusqu'à l'échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

71. La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

72. Le tableau ci-dessous montre l'incidence d'une variation de 100 points de base, soit 1%, sur l'évaluation des instruments financiers :

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

	2019		2018	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	748	+100	849
	-100	-1 475	-100	-1 099
Dépôts à terme	+100	181	+100	110
	-100	86	-100	18
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-2 919	+100	-3 230
	-100	2 919	-100	3 230
Titres désignés à la juste valeur	+100	141	+100	101
	-100	-141	-100	-101
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 900	+100	-2 370
	-100	3 900	-100	2 370
Prêts aux membres	+100	4 461	+100	4 417
	-100	-4 065	-100	-4 028

Le risque de change

73. Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est, pour La Mutuelle, principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de gestion ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD. Le GPAFI n'est plus confronté à un risque de change depuis la fermeture du compte en euro en 2019.

74. Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi au minimum à 70% dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

75. Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire de La Mutuelle sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

76. Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le Fonds en CHF, et le USD pour le Fonds en USD. Cependant, afin de pallier aux intérêts négatifs, le fonds immobilier Smart Estate 1, coté en euros, a été acheté et un contrat de change conclu afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

77. Le tableau ci-dessous montre l'impact d'une variation du CHF contre les autres devises de 1% sur les revenus :

Analyse de sensibilité à une variation du taux de change

	2019		2018	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	60	+100	40
	-100	-60	-100	-40
Fonds fiduciaire	+100	163	+100	37
	-100	-19	-100	-122
Instruments financiers dérivés	+100	36	+100	-
	-100	-1	-100	-

Le risque de liquidités

78. Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés. La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve des liquidités à hauteur de CHF 113'862'000, et investit une partie des dépôts des membres dans des produits réalisables dans un délai de 3 jours ouvrables. En ce qui concerne le GPAFI, le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées

par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

Juste valeur des instruments financiers

79. La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

a. Niveau 1 : actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.

b. Niveau 2 : actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.

c. Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

80. Les instruments financiers qui sont représentés dans le tableau ci-après sont évalués à la juste valeur à l'exception des obligations en portefeuille qui sont évaluées au coût amorti. Leur juste valeur au 31 décembre 2019 est de CHF 96'778'851 (CHF 111'637'052 au 31 décembre 2018):

Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2019 en CHF 1 000			31.12.2018 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
En CHF	-	107 168	-	-	92 137	-
En USD, équivalent en CHF	-	6 694	-	-	9 752	-
En EUR, équivalent en CHF	-	-	-	-	39	-
Sous-total	-	113 862	-	-	101 928	-
Dépôts à terme						
En USD, équivalent en CHF	1 950	-	-	-	-	-
Sous-total	1 950	-	-	-	-	-
Mandats de gestion désignés à la juste valeur						
En CHF	101 538	-	-	98 592	-	-
Sous-total	101 538	-	-	98 592	-	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance						
En CHF	82 562	-	-	96 601	-	-
En USD, équivalent en CHF	9 964	-	-	11 552	-	-
Sous-total	92 526	-	-	108 153	-	-
Titres désignés à la juste valeur						
En CHF	14 056	-	-	10 110	-	-
Sous-total	14 056	-	-	10 110	-	-
Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur						
En CHF	-	17	-	-	-	-
Sous-total	-	17	-	-	-	-
Prêts aux membres						
En CHF	-	-	166 569	-	-	167 137
Sous-total	-	-	166 569	-	-	167 137
TOTAL	210 070	113 879	166 569	216 855	101 928	167 137

81. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2019, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux.

Le risque opérationnel

82. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme par exemple :

a. La fraude interne : l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts, de prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

b. La fraude externe : les serveurs de production de La Mutuelle sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

c. Les dommages aux actifs corporels : la délocalisation des backups des serveurs de La Mutuelle dans un lieu éloigné du Palais des Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

d. Membres, produits et pratiques commerciales : le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration, les représentants des Organisations affiliées et les membres des divers Comités ont signé un Code de Déontologie afin de respecter un code de conduite et d'éthique.

e. Non-conformité : La Mutuelle minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

83. A la date de clôture du 31 décembre 2019 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

NOTE 5: Jugements et estimations comptables

84. La préparation des Etats financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et/ou à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

85. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

NOTE 6: Trésorerie et équivalents de trésorerie

Etat combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
FONDS EN CHF		
Caisse	16	2
Fonds fiduciaire	10 004	7 980
Disponible mandats de gestion	-54	225
Comptes courants bancaires CHF	57 202	43 930
Comptes courants bancaires USD	1 974	1 184
Comptes courants bancaires EUR	-	39
Cash deposits CHF	40 000	40 000
Cash deposits USD	1 951	3 949
Dépôts à terme USD inférieurs à 3 mois	2 769	4 619
TOTAL EN CHF	113 862	101 928

86. Le rendement moyen des comptes courants bancaires et dépôts à terme en CHF pour l'année 2019 est de -0.42%, contre -0.22% en 2018. Le rendement moyen des comptes en USD pour l'année 2019 est de 2.27% contre 1.49% en 2018.

87. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

NOTE 7: Dépôts à terme

Etat combiné des dépôts à terme

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
PLACEMENTS SUPERIEURS A 3 MOIS ET INFERIEURS A 12 MOIS		
FONDS EN USD, EQUIVALENT EN CHF		
Dépôts auprès de BCGE	1 950	-
Sous-total	1 950	-
TOTAL	1 950	-

88. Le rendement moyen des dépôts à terme en USD pour l'année 2019 a été de 2.83%.

NOTE 8: Obligations détenues jusqu'à l'échéance

Etat combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
OBLIGATIONS D'UNE DUREE INFERIEURE A 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
Obligations en CHF	10 966	13 979
FONDS EN USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	486	2 955
TOTAL	11 452	16 934
OBLIGATIONS D'UNE DUREE SUPERIEURE A 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
Obligations en CHF	72 285	83 311
Dépréciation*	-689	-689
Sous-total	71 596	82 622
FONDS EN USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	9 478	8 597
Sous-total	9 478	8 597
TOTAL	81 074	91 219

*Pour mémoire 2.125% Sairgroup Zürich 1997 - 2004 en attente de liquidation

89. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

90. Les obligations en portefeuille sont en baisse de 11% par rapport à 2018, les taux d'intérêt négatifs en CHF réduisant considérablement le nombre d'émissions obligataires ainsi que les opportunités d'achat.

NOTE 9: Mandats de gestion désignés à la juste valeur**Etat combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur**

	31.12.2019			31.12.2018		
	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)
Banques						
Lombard Odier	40 168	168	0,42	38 379	-1 621	-4,05
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	40 869	869	2,17	40 080	80	0,20
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	20 501	501	2,50	20 133	133	0,67
TOTAL	101 538	1 538		98 592	-1 408	

91. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

92. Les mandats de gestion ayant enregistré une excellente performance en 2019, la provision pour pertes latentes, d'un montant de CHF 1'408'031, est dissoute. De plus, un gain latent de CHF 1'538'487 est constaté dans l'état de la performance financière.

NOTE 10: Titres désignés à la juste valeur**Etat combiné des titres désignés à la juste valeur**

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
Parts Unirenta Union Investments GMBH	101	101
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 355
2.75% Zurich Compagnie d'Assurance 2016-Perp.	1 000	1 000
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	1 906	-
Smart Estate 1	2 044	-
Moins value enregistrée	-477	-346
TOTAL	14 056	10 110

93. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

94. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

95. L'obligation 2.75% Zurich Compagnie d'assurance ainsi que les fonds immobiliers Smart Estate 1 et Philae Fund Valia Decalia Swiss Realtech ont été achetés dans

le but d'améliorer la rentabilité des investissements. Ils sont classés dans les titres puisqu'ils ne sont assujettis à aucune durée. Le remboursement peut intervenir en cas de vente de l'obligation ou des fonds, de la liquidation de la société ou des fonds. En ce qui concerne l'obligation Zurich, elle peut aussi être remboursée par anticipation ou voir ses conditions redéfinies dès le 2 juin 2021.

NOTE 11: Instruments financiers dérivés**Etat combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur**

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
FONDS EN CHF		
Contrats de change à terme	17	-
TOTAL	17	-

96. La Mutuelle a conclu un contrat de change à terme en 2019 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif au fonds immobilier

Smart Estate 1 coté en euro. Ce contrat est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre et est porté à l'actif.

Contrat de change à terme

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Echéance
16.12.2019	EUR	1 910 515.07	CHF	2 085 613.78	1.09165	16.12.2020

NOTE 12: Prêts aux membres**Etat combiné des prêts aux membres**

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	14 747	14 512
Prêts au logement	22 638	22 973
TOTAL	37 385	37 485
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	32 146	32 225
Prêts au logement	97 967	98 500
Provision pour dépréciation des prêts	-929	-1 038
TOTAL	129 184	129 687

97. Le montant de la provision pour dépréciation des prêts correspond aux créances douteuses et est évalué en fonction de leur solde dû en fin d'exercice. La provision au 31 décembre 2019 est en baisse à CHF 929' 390 (1'037'976 au 31 décembre 2018) et les dossiers des membres concernés sont traités par une agence de recouvrement.

98. La provision est répartie de la façon suivante

Provision pour dépréciation des prêts

	31.12.2019			31.12.2018		
	Prêts ordinaires	Prêts logement	Membres	Prêts ordinaires	Prêts logement	Membres
Organisations						
OMS	41 788	-	1	62 484	89 031	2
UNICEF	19 605	70 577	1	19 605	167 895	2
BIT	-	32 177	1	-	32 177	1
ONU	148 833	112 270	6	115 720	112 270	4
PNUE	-	10 091	1	-	10 091	1
OIM	-	65 345	2	-	-	-
HCR	50 648	378 056	4	50 648	378 055	4
Sous-total	260 874	668 516	16	248 457	789 519	14
TOTAL		929 390			1 037 976	

99. Durant l'exercice 2019, une perte effective de CHF 207'045 a été constatée (reprise sur provision de CHF 28'371 enregistrée en 2018).

NOTE 13: Autres actifs courants

100. Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
Impôt anticipé à récupérer	745	847
Intérêts courus sur obligations	840	987
Charges payées d'avance	59	5
Débiteurs divers	27	17
Primes payées d'avance aux assureurs	690	-
Commission à recevoir des assureurs	371	268
TOTAL	2 732	2 124

NOTE 14: Immobilisations corporelles et incorporelles

101. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous :

Etat combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

	Equipement informatique en CHF 1 000	Logiciel informatique en CHF 1 000	Site internet en CHF 1 000	Total en CHF 1 000
Valeur brute au 31 décembre 2017	79	68	106	253
Augmentation des immobilisations	16	37	-	53
Valeur brute au 31 décembre 2018	95	105	106	306
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2017	69	66	81	216
Amortissement	9	1	13	23
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2018	78	67	94	239
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	10	2	25	37
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	17	38	12	67
Valeur brute au 31 décembre 2018	95	105	106	306
Augmentation des immobilisations	-	21	-	21
Sorties des immobilisations	-57	-68	-80	-205
Valeur brute au 31 décembre 2019	38	58	26	122
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2018	78	68	94	240
Amortissement	8	-	21	29
Amortissement des sorties	-57	-68	-80	-205
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019	29	-	35	64
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	17	38	12	67
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	9	58	-9	58

102. Au 31 décembre 2019, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

NOTE 15: Dépôts à vue des membres**Etat combiné des dépôts à vue des membres**

	31.12.2019 en CHF 1'000	31.12.2018 en CHF 1'000
FONDS EN CHF		
Comptes courants	12 749	14 671
Comptes de dépôts	371 017	367 228
Sous-total	383 766	381 899
FONDS EN USD, EQUIVALENT EN CHF		
Comptes en USD	15 593	18 487
Sous-total	15 593	18 487
TOTAL	399 359	400 386

103. Les comptes courants en CHF et USD (convertis en CHF) ont diminué durant l'année 2019, soit respectivement 10.10% et 15.65%. En revanche, les comptes de dépôts en CHF ont augmenté de 1.03%.

NOTE 16: Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD

104. Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

105. Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

106. Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier. Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée Générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Pour les besoins de la clôture de l'exercice, le taux d'intérêt proposé pour 2019 par le Conseil d'administration est de 0.20%, plus un bonus de 0.85%, soit un total de 1.05% (2018 : 0.30% plus un bonus de 0.75%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 3'625'010 (CHF 3'599'233 au 31 décembre 2018) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

NOTE 17: Réserves ordinaire et extraordinaire

Etat combiné de la réserve ordinaire

	2019 en CHF 1 000	2018 en CHF 1 000
Balance au 1er janvier	60 295	60 953
Attribution statutaire	37	-658
Balance au 31 décembre	60 332	60 295

Etat combiné de la réserve extraordinaire

Balance au 1er janvier	17 423	17 812
Attribution selon résultat annuel	-162	-389
Balance au 31 décembre	17 261	17 423

107. Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

La réserve ordinaire

108. Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

109. 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

110. Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8% du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

111. Au 31 décembre 2019, la réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 14.51% du total du bilan en CHF moins les réserves (14.69% au 31 décembre 2018).

La réserve extraordinaire

112. La réserve extraordinaire est alimentée lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

113. L'utilisation de la réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

NOTE 18: Avantages du personnel

114. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2019:

Avantages du personnel

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000
PASSIFS COURANTS		
Congé annuel	164	188
Réserve pour demandes d'indemnisation	-	7
Congé dans les foyers	10	7
Sous-total	174	202
PASSIFS NON COURANT		
Assurance maladie après la cessation de service	4 957	4 658
Prime de rapatriement et voyage	31	28
Sous-total	4 988	4 686
TOTAL	5 162	4 888

NOTE 19: Revenus de l'activité

115. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des revenus des investissements.

116. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2019 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les revenus sont en hausse à CHF 7'837'000 (CHF 7'076'000 au 31 décembre 2018) en raison de la participation aux excédents de l'assurance des prêts pour les années 2016 à 2018 reçue durant l'année.

117. Les intérêts bancaires, correspondant à la rémunération des dépôts à terme en USD et des comptes de dépôts effectués en USD auprès des établissements bancaires, s'élèvent à CHF 225'000, en hausse par rapport au 31 décembre 2018 (CHF 164'000).

118. Les revenus des obligations gérées par La Mutuelle et provenant du paiement du coupon s'élèvent à CHF 1'810'000 et sont en baisse par rapport au 31 décembre 2018 (CHF 2'178'000). Cette baisse résulte du réinvestissement partiel d'obligations ayant eu un coupon élevé à un niveau de taux d'intérêt significativement inférieur, les marchés obligataires en CHF n'offrant que très peu d'opportunité d'achat en raison des taux d'intérêt négatifs.

119. Les revenus des mandats de gestion s'élèvent à CHF 3'020'000 au 31 décembre 2019 et sont en hausse par rapport au 31 décembre 2018 (CHF- 368'000). Cette hausse provient du gain latent sur les mandats de gestion de CHF 1'538'000. Il faut aussi rappeler que durant l'année 2018, la liquidation du mandat de gestion UBP avait impacté significativement et négativement le résultat.

120. Le ratio revenus nets / dépôts de la Mutuelle est en hausse à 0.43% contre -0.10% en 2018.

121. Les revenus de l'activité du GPAFI proviennent des cotisations facturées aux membres ainsi que des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs effectuée par le GPAFI dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, des formalités d'admission et de la facturation individuelle aux assurés. Les revenus pour l'année 2019 se montent à CHF 1'580'000 et sont en hausse par rapport au 31 décembre 2018 (CHF 1'053'000).

122. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne sont pas considérées comme des revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

Revenus

	31.12.2019 en CHF 1'000	31.12.2018 en CHF 1'000
Revenus bruts	14 891	10 342
Charges	9 120	10 465
PERTE/REVENU NET	5 771	-123
Attribué aux réserves de la façon suivante:		
- Ordinaire	17	38
- Extraordinaire	5 754	-161
TOTAL	5 771	-123
Revenus net La Mutuelle /Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	0,43%	-0,10%
Taux d'intérêt proposé /payé sur le compte de dépôts en CHF proposé par La Mutuelle	0,20%	0,30%

123. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 14 du présent rapport annuel.

NOTE 20: Charges de fonctionnement

	31.12.2019 en CHF 1 000	31.12.2018 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 594	2 558	1%
Frais financiers	577	382	51%
Frais généraux	130	145	-10%
Frais informatiques	285	378	-25%
Assurance sur prêts	878	993	-12%
Dépenses d'appui ONUG	380	333	14%
TOTAL	4 844	4 789	1%

124. Les frais financiers sont en hausse de 51% en raison des coûts liés aux intérêts négatifs.

125. Les frais généraux sont en baisse de 10% car une partie de ces coûts a été transférée dans les dépenses d'appui.

126. Les frais informatiques sont en baisse de 25%, le coût 2018 étant lié à l'écriture des processus informatiques.

127. L'assurance des prêts est en baisse de 12% en raison d'une baisse du montant des sinistres.

128. Les dépenses d'appui sont en hausse de 14% car, suite à l'intégration du GPAFI dans la structure de l'AMFI, le GPAFI doit désormais d'acquies de cette charge administrative.

NOTE 21: Comparaison budgétaire

129. Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

130. Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux Fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

Etat comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives

(en CHF 1 000)	2019			2018		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	2 868	2 594	274	2 837	2 558	279
Frais généraux	853	654	199	745	624	121
Frais informatiques	352	285	67	473	378	95
Assurance sur prêts	1 010	878	132	1 010	993	17
Intérêts négatifs	456	450	6	-	-	-
Frais global custody	65	39	26	110	58	52
Charges ne relevant pas du budget						
- intérêts payés sur les comptes		3 753			3 527	
- pertes sur prêts		219			21	
- autres frais financiers		88			324	
- dotation aux provisions		131			1 959	
- amortissement immobilisations		29			23	
TOTAL		9 120			10 465	

NOTE 22: Informations relatives aux parties liées

131. Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée Générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

132. Le Conseil d'administration administre l'AMFI et est composé de 7 membres élus par l'Assemblée Générale. Chaque Organisation affiliée, soit douze au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

133. Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

134. Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, d'un membre du personnel de l'ONUG, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

135. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

136. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assisté dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et le Fonctionnaire aux prêts (grade P3). La rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 527'397 (CHF 525'040 au 31 décembre 2018).

137. Les membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

138. Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration soumet une demande de prêt qui nécessite l'accord du Comité des crédits, celui-ci n'est pas autorisé à prendre part à la réunion du Comité. Les demandes de prêts soumises par le Secrétaire exécutif et le Chef du GPAFI doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, le total de ces prêts se monte à CHF 904'945 (CHF 747'889 au 31 décembre 2018), et le total des dépôts à CHF 1'246'711 (CHF 1'329'174 au 31 décembre 2018). Certains membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

NOTE 23: Informations sectorielles

139. Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

140. La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes.

NOTE 24: Evénements postérieurs à la date du bilan:

141. Aucun évènement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2019 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 17 mars 2020.



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de l'Association Mutuelle des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mutuelle des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées, comprenant l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et les notes (pages 16 à 47) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux règles de comptabilisation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.





Opinion d'audit



Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Ludovic Derenne
Expert-réviseur

Genève, le 8 juin 2020

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

M. Thomas Neufing, Président du Conseil d'administration, ouvre l'Assemblée générale annuelle. Le quorum statutaire de 40 membres est atteint et l'Assemblée générale 2019 peut délibérer.

Les membres du Conseil d'administration se présentent ainsi que l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers.

1. Election du Président de l'Assemblée générale

M. Neufing propose aux membres la nomination de M. René Vargas pour présider l'Assemblée. Cette proposition est acceptée.

2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2018

M. Neufing informe les membres que l'Assemblée générale se tient cette année plus tard que prévu, mais toujours dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, en raison du bouclage annuel comptable qui a pris plus de temps puisque les comptes de La Mutuelle et du GPAFI ont été consolidés pour la 1^{ère} fois.

L'année 2018 a donc été marquée par l'intégration du GPAFI dans la structure de l'AMFI. Le Conseil d'administration souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur la complexité de l'intégration. Le métier et les processus opérationnels sont différents de La Mutuelle, les membres du Conseil n'ont pas d'expertise en matière d'assurance, ce qui pose un problème pour la prise de décisions. Le Conseil d'administration, souhaitant avoir une vision complète et professionnelle de l'activité du GPAFI, plus particulièrement sur les produits proposés, les conditions en vigueur (assurés/ assureurs), a demandé qu'un consultant externe soit engagé afin de procéder à cette expertise. L'objectif du Conseil d'administration est de travailler avec toutes les parties prenantes, y compris UNSMIS, le BIT, l'OMS et les retraités, afin d'obtenir leurs remarques/ commentaires/recommandations qui seront incluses dans son rapport. Le Conseil insiste sur l'importance de travailler tous ensemble et d'aller dans le même sens en toute connaissance de cause, ce qui requiert du temps et des consultations. D'autre part, malgré les recommandations du groupe de travail établi en 2014 pour revoir les modalités de la coopération entre le GPAFI et l'UNOG, les membres du Conseil estiment que l'assurance complémentaire santé, proposée par le GPAFI, étant complémentaire à l'assurance de base proposée par UNSMIS, il y aurait plus de synergie et d'expertise si UNSMIS gérait le contrat. Les membres du Conseil ont entamé des discussions avec l'Administration de l'ONUG et UNSMIS afin de savoir si un transfert serait envisageable.

En ce qui concerne La Mutuelle, le processus de conformité fiscale s'est poursuivi. Il reste environ 1'500 membres qui n'ont pas remis les justificatifs de conformité fiscale, malgré divers rappels envoyés. Il est regrettable de noter que la majorité de ces membres a reçu plusieurs rappels sans y répondre. Cela constitue une perte considérable de temps et d'énergie inutile pour le personnel de La Mutuelle. C'est pourquoi, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat de La Mutuelle de lui soumettre tous les dossiers des membres concernés afin de procéder à leur démission. L'établissement des processus informatiques de La Mutuelle a été finalisé, quelques processus du GPAFI doivent encore être validés, et l'appel d'offres pour le lancement du système informatique devrait être lancé au premier semestre 2020. Le changement de système informatique va nous pousser à revoir toute l'organisation de l'AMFI et aura l'avantage de nous permettre de passer plus de temps à conseiller ou échanger avec nos membres puisque certaines tâches seront automatisées. Ce temps fait actuellement défaut.

Concernant l'activité de prêts, le Conseil souhaite souligner sa préoccupation quant à l'augmentation de l'endettement des fonctionnaires internationaux. La Mutuelle arrive parfois à assainir des situations financières difficiles mais les membres ont malheureusement tendance à tarder avant de venir demander de l'aide, ou alors leur situation est telle que l'octroi d'un prêt ne pourra en aucun cas l'améliorer, et La Mutuelle ne peut plus répondre favorablement à leur besoin. Dans un environnement de taux d'intérêt bas, le Conseil d'administration demande aux membres la plus grande prudence quant à la gestion de leur budget.

La performance des investissements a pesé sur le résultat de l'année 2018, mais la rémunération proposée sur le compte de dépôts en CHF, soit CHF 1.05%, reste exceptionnelle.

Un membre demande si le nombre de membres au 31 décembre 2018, soit 7'620, inclus les 1'500 membres qui n'ont pas justifié la conformité fiscale. Mme Fleury lui répond par la positive.

3. Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2018

M. Dobrogowski mentionne que l'année 2018 a été bonne sur les marchés financiers jusqu'à la fin du mois de novembre. Le dernier mois de l'année a été mauvais ce qui a malheureusement nécessité une augmentation des provisions afin de compenser la baisse du mois de décembre. La situation économique actuelle avec des rendements négatifs, des tensions politiques et

commerciales rend difficile la gestion des avoirs, et les membres du Comité d'investissement doivent trouver des solutions pour réduire l'impact des charges tout en maîtrisant les pertes. Les revenus vont continuer de baisser aussi longtemps que cette situation va perdurer, mais les réserves qui sont actuellement excédentaires vont permettre d'atténuer l'ampleur de la baisse. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration propose qu'un montant d'environ CHF 700'000 soit prélevé de la réserve extraordinaire pour améliorer le taux proposé aux membres sur le compte de dépôts en CHF. La baisse des dépôts des membres, due majoritairement au processus de conformité fiscale, continue de permettre l'amélioration de la rémunération, mais cela devrait s'achever en 2019 avec la fin du processus. La performance de l'année 2018 pour les mandats de gestion est très bonne en raison de la baisse des taux d'intérêt. Malheureusement, les banques avec lesquelles La Mutuelle travaille ont annoncé une baisse du taux d'intérêt rémunérateur déjà négatif, ainsi qu'une péjoration des conditions d'application des taux négatifs.

Le bilan consolidé de l'AMFI se monte à CHF 488 millions, soit CHF 482 pour La Mutuelle et 6 pour le GPAFI. L'actif net de l'AMFI est de 78 millions, soit 74 pour La Mutuelle et 4 pour le GPAFI.

Pour les états financiers du GPAFI, la réserve ordinaire a été réduite de CHF 1'256'000 pour solder la réserve de passage à IPSAS, négative à la suite de la reconnaissance des engagements du GPAFI dans ASHI. Le résultat de l'exercice, soit CHF 268'000 a été affecté à la réserve extraordinaire.

Pour les états financiers en USD de La Mutuelle, le résultat de l'exercice, soit USD 349'000, sera affecté à la réserve ordinaire à hauteur de USD 37'393 afin d'atteindre un niveau correspondant à 12% du bilan moins les réserves, et le solde à la réserve extraordinaire. L'objectif de 12% étant atteint à fin 2018, le taux d'intérêt proposé aux membres sur le compte en USD a été fortement augmenté depuis le début de l'année 2019, de 0.05% à 0.80%.

Un membre demande comment les avoirs sont investis et dans quelle devise. M. Dobrogowski répond que la majorité des investissements est investie en obligations et dans la monnaie des dépôts des membres.

Un membre souligne que le GPAFI et La Mutuelle sont 2 entités complètement différentes, avec des objectifs différents. Il constate que les résultats de La Mutuelle ne sont pas meilleurs avec l'intégration du GPAFI, que

La Mutuelle perd de son attractivité comme l'atteste la baisse des membres et demande comment le Conseil voit le futur. Mme Fleury rappelle qu'au début des années 2000, La Mutuelle a enregistré une très forte augmentation des dépôts des membres, et que d'un point de vue opérationnel il était difficile d'y faire face. La baisse du nombre de membres et des avoirs, majoritairement due à la clôture des comptes non conformes aux dispositions fiscales, permet d'accorder plus de temps aux membres. De plus, compte tenu des intérêts négatifs, la baisse des dépôts des membres permet de réduire les coûts et de proposer un taux d'intérêt attractif sur le compte de dépôts en CHF. Le futur de l'AMFI est positif même si la gestion des avoirs restera difficile tant que les intérêts négatifs seront en vigueur. M. Dobrogowski précise que les comptes du GPAFI et ceux de La Mutuelle sont totalement séparés, et qu'ils ne sont combinés que pour les besoins de l'établissement du rapport annuel. Ce membre ajoute qu'il demande que l'AMFI discute avec les autorités fiscales pour que les comptes soient exempts d'imposition comme c'est le cas en Autriche et Espagne.

Un membre demande d'où provient la baisse du mandat de gestion Lombard Odier, et si La Mutuelle a retenu la leçon et va changer sa politique d'investissement. Mme Fleury répond que la mauvaise performance des marchés au mois de décembre dernier a impacté le portefeuille géré par Lombard Odier, investi notamment dans les marchés émergents, mais que depuis le début de l'année la performance enregistrée est très bonne. Sachant que les fonds déposés par les membres sur le compte bancaire de La Mutuelle génèrent une performance négative, le Comité d'investissements essaye de trouver des solutions pour y palier et générer une performance au mieux nulle. M. Dobrogowski ajoute que la politique de placement stipule que La Mutuelle devrait adopter une approche prudente pour préserver le capital et ne pas prendre de risques. La situation du marché évolue, ce qui soulève la question de savoir quel est l'objectif principal des activités d'investissement? Est-il acceptable de rester dans des investissements sûrs, tels que des obligations et des dépôts, et de perdre de l'argent sur ces investissements ou non? Faut-il prendre des risques pour préserver le capital? Nous, les membres et le Conseil d'administration, devons penser différemment et redéfinir l'objectif principal. Sécuriser les fonds et les mettre dans un compte bancaire sur lequel nous perdons actuellement de l'argent implique un risque alors que la politique d'investissements dit qu'il ne faut pas en prendre. La situation actuelle est très complexe.

Un membre demande ce qu'est le GPAFI et pour quelle raison les versements sur le compte de dépôts en CHF proposé par La Mutuelle sont limités à CHF 2'000 par mois. Mme Fleury répond que le GPAFI propose des assurances aux fonctionnaires, telles que l'assurance complémentaire des soins de santé, l'assurance accident, l'assurance perte de gain, l'assurance-vie. Concernant le plafond de CHF 2'000, Mme Fleury mentionne qu'il sert à assurer une rémunération attractive aux membres, et que si ces derniers pouvaient déposer plus de fonds, le taux d'intérêt proposé serait plus faible.

Un membre demande si pour les membres qui respectent leurs obligations financières il serait possible, à l'avenir, de pouvoir à nouveau déposer leur pension sur leur compte Mutuelle? Mme Fleury lui mentionne que le Conseil a prévu de revoir ce point une fois que le processus de conformité fiscale sera terminé.

Un membre rappelle que le respect des obligations financières fait partie intégrante du Règlement du personnel, et qu'en signant le contrat de travail le fonctionnaire s'engage à respecter les règles applicables et déclarer les comptes aux impôts. Il ajoute que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution qui durcit encore le devoir, de la part des fonctionnaires, de respecter leurs obligations privées. L'AMFI, en tant que Fonds des Nations Unies, est, en revanche, exemptée d'imposition.

Un membre demande jusqu'à quel point La Mutuelle va prendre des risques dans la gestion des avoirs, et si les membres devront donner leur avis. M. Neufing répond que La Mutuelle veut rester conservatrice dans ses objectifs et fera des propositions aux membres lors de la prochaine Assemblée générale.

Un membre souligne que le fait de transférer l'assurance complémentaire à UNSMIS aurait comme conséquence que cette dernière serait responsable de toute l'assurance santé, et demande si ce n'est pas un problème d'avoir les œufs dans le même panier. D'autre part, la part des médecines parallèles dans l'assurance complémentaire ayant été divisée par 2 il y a quelques années, serait-il possible de revenir à la situation initiale? Mme Fleury mentionne que dans le système suisse, les assurances de base et complémentaires sont gérées par les mêmes assureurs. Un avantage significatif du transfert serait, à terme, une baisse des primes en raison des synergies. Concernant les médecines parallèles, ce point sera discuté avec UNIQA lors du renouvellement du contrat.

4. Rapport des auditeurs externes pour l'exercice 2018

M. Biderbost de PricewaterhouseCoopers S.A. présente le rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels de l'AMFI. Pour pouvoir confirmer leur exactitude, les comptes du GPAFI et ceux de La Mutuelle ont été audités individuellement, ce qui permet d'émettre une opinion positive sur les comptes consolidés. L'audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit, et la conclusion est que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux Statuts et aux normes IPSAS, et donnent une image fidèle du patrimoine.

En l'absence de question M. Vargas demande à l'assemblée si elle approuve le rapport des auditeurs, ce qui est fait à main levée.

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

M. Vargas demande à l'assemblée si elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, ce qui est fait à main levée.

6. Approbation de la répartition de l'excédent des recettes pour l'exercice 2018

M. Dobrogowski se réfère à la page 14 du rapport annuel, et mentionne que, pour le Fonds en CHF de La Mutuelle, le Conseil d'administration propose de prélever la somme de CHF 732'475 de la réserve extraordinaire afin de distribuer un taux d'intérêt de 0.30% ainsi qu'un bonus de 0.75%, soit un total de 1.05%. Le déficit de l'exercice de La Mutuelle, soit CHF 732'000, correspond au prélèvement à effectuer de la réserve extraordinaire pour améliorer le taux d'intérêt proposé aux membres.

Le taux d'intérêt de 0.30% reflète le niveau des taux d'intérêt négatifs qui vont passer à -1%.

En l'absence de question M. Vargas demande à l'assemblée si elle approuve la proposition de rémunération globale de 1.05%, ce qui est fait à main levée.

7. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI au 1er semestre 2019

La situation du GPAFI sur le 1er semestre 2019 est stable par rapport à l'année 2018. Le GPAFI enregistre une hausse des demandes d'affiliation à l'assurance complémentaire santé, et l'assurance perte de gain rencontre à nouveau du succès.

Pour La Mutuelle, Mme Fleury mentionne que le point concernant la gestion des investissements a déjà été traité. Le début de l'année est stable d'un point de vue opérationnel.

8. Questions diverses

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions d'ordre général à poser.

Un membre suggère d'investir les avoirs des membres dans le marché immobilier. Le Conseil reviendra sur ce point lors de la prochaine Assemblée.

En l'absence d'autre question M. Vargas remercie l'assemblée, félicite le personnel de La Mutuelle et du GPAFI, et lève la séance à 13h45.

